



LEGALISATION DE DOCUMENTS COMMERCIAUX OU JURIDIQUES

PEROU

Mise à jour : 12.01.2011

Liste des documents à légaliser

Documents exigés par les autorités locales

Les autorités locales peuvent exiger la certification de la Signature par un Notaire.
Dans le cas contraire faire légaliser la signature par la Chambre de Commerce locale.
Si une traduction est exigée, faire traduire après la CCI les documents par un traducteur assermenté.

L'exemplaire Français et l'exemplaire Espagnol doivent tous deux comporter le tampon commercial du traducteur et le même numéro d'enregistrement.
Faire ensuite légaliser la signature du Traducteur par la Chambre de commerce locale.

Documents supplémentaires exigés par le Consulat

Joindre une copie supplémentaire pour la Chambre de commerce des documents en Français et en Espagnol

Joindre une copie supplémentaire des documents en Espagnol pour le consulat

Représentations diplomatiques obligatoires

Ministère des Affaires Etrangères
Consulat du Pérou

Informations

Délai d'obtention

24 h pour la Chambre de commerce et le Ministère – 3 à 4 jours pour le consulat

Tarifs consulaires

Chambre de commerce	11 € par document
CCFA	2 € par document
Consulat	45 ou 72 € par document Suivant les documents

Divers

-

